



**Commission administrative paritaire  
Des Assistants ingénieurs  
Séance du 09 mai 2011**

**1. Approbation du procès verbal de la CAP du 18/11/2010**

Le procès verbal est approuvé sous réserve des modifications suivantes :

- point 2 avis de vacances : nous avons tenu à préciser que Mme Hélène Breichener a retiré sa candidature car elle n'avait aucune réponse de l'administration concernant le recrutement au sein du DSI et que, par ailleurs, elle candidatait au concours interne d'IE.
- point 2 avis de vacances : la deuxième remarque porte sur la circulaire du 19 novembre 2009 relative à la mobilité, que nous n'analysons pas comme l'administration : la circulaire indique notamment que le détachement d'un agent appartenant à un corps où les conditions de recrutement sont plus élevées ou plus restrictives que celles du corps d'accueil est possible ; elle précise aussi que la structure de la grille indiciaire ou la référence à un indice brut sommital ne pourra plus être évoquée en tant que telle pour refuser un détachement. Or, à notre grande stupeur, l'administration applique par anticipation une loi non encore promulguée, qui devrait rendre impossible les détachements vers un corps supérieur, en limitant les détachements à une équivalence stricte de l'indice brut sommital entre deux corps. Aujourd'hui, l'administration bloque donc tous les détachements vers les corps supérieurs pour « éviter de détourner la loi au profit de promotions internes ».

**2. Avis de vacances**

Un agent est en disponibilité jusqu'au 2 décembre 2011. Sa demande de réintégration au STAP d'Ile de France a été approuvée par la CAP. Toutefois, sa demande de réintégration anticipée (juin 2011), ne sera probablement pas acceptée puisque l'administration applique la règle imposée par le Ministère du Budget sur le schéma d'emploi (masse salariale, plafond d'emploi et non remplacement d'un départ sur deux à la retraite). Comment nous faire croire que le coût salarial d'un AI, qui reviendrait quelques mois avant la fin de sa disponibilité, impacterait l'ensemble de la masse salariale du Ministère de la Culture ?

A titre informatif, la mise en disponibilité d'un agent suspend sa progression de carrière (avancement, retraite, etc.).

Précisons qu'il sera de plus en plus difficile de réintégrer par anticipation son corps d'origine.

**3. Nomination au choix dans le corps des assistants ingénieurs au titre de 2011**

Cette année, sur les 79 techniciens de recherche promouvables, 23 ont été proposés pour seulement 1 poste (application de la clause de sauvegarde de 1/5 à 5% de l'effectif des AI).

Bien que beaucoup d'agents aient rempli les conditions d'admission dans le corps des assistants ingénieurs (être en TR de classe exceptionnelle, effectuer des missions de recherche, être cité par son administration, conditions admises à la fois par les représentants du personnel et de

l'administration, auxquelles s'ajoute pour nous l'impossibilité d'évolution au sein de son corps d'origine), c'est Mr Claude LAMEYNARDIE affecté à la DRAC Martinique, qui obtient cette promotion. Nous sommes heureux de l'accueillir dans le corps des assistants ingénieurs.

#### **4. Questions diverses**

##### **• Fusion de corps**

Outre les fusions imposées par le Ministère de la Fonction publique (corps administratifs), seule la fusion du corps des Conservateurs et des Conservateurs généraux a été proposée par le Ministère de la Culture à ce jour.

Aucune proposition n'a été faite par le MCC concernant la filière recherche.

##### **• Concours**

Il n'est pas prévu de concours AI en 2011 (rappelons que le dernier a eu lieu en 2006).

#### **5. Avancements accélérés**

Nous avons fait remarquer à l'administration que près d'un tiers des dossiers d'évaluation n'était pas parvenu en Centrale. Certains agents sont donc pénalisés, puisque sans dossier, l'avancement accéléré est refusé. Rappelons les critères pris en compte : ne pas avoir eu d'avancement depuis au moins 3 ans, être proposé par son service et pouvoir en bénéficier rapidement.

Les heureux bénéficiaires sont :

- COMBY-ZERBINO Clothilde
- CHARMOILLAUX Julie
- CASANOVA Laurent
- DEDOUIT Laure
- BURBAN Valérie
- GAILLARD Hervé
- LE RIDANT Jean-Yves
- SCHEMMAMA Valérie
- DENECHÉAU Pascal
- BIGOT Olivier
- MALAGOLI Isabelle.

#### **Vos élus en CAP sont :**

**Titulaire : CHARMOILLAUX Julie (SRA DRAC Auvergne),**  
04.73.41.26.32, [julie.charmoillaux@culture.gouv.fr](mailto:julie.charmoillaux@culture.gouv.fr)

**Suppléante : VIRON-ROCHET Anne-Claire (Ecole du Louvre)**  
01.55.35.18.19, [anne-claire.viron-rochet@coledulouvre.fr](mailto:anne-claire.viron-rochet@coledulouvre.fr)